Cinquante troisième année. - N° 125 A Lundi 1er et mardi 2 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 661

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

470 202 995 RCS Bordeaux.
HYPERCOSMOS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1003640.00 EUR.
Adresse : Avenue Descartes Lieu-Dit, Berlincan33160 Saint-Médard-en-Jalles.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE VINSYLE MEDIA PAR LA SOCIETE HYPERCOSMOS 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société VINSYLE MEDIA dont la transmission à la société HYPERCOSMOS est prévue : Montant de l'actif : 2.636.504,38 euros Montant du passif :2.857.212,78 euros •Soit un actif net de (220.708,40) euros 2. Augmentation du capital de la société HYPERCOSMOS, au titre de l'absorption de la société VINSYLE MEDIA : La société HYPERCOSMOS société absorbante détenant la totalité des actions de la société VINSYLE MEDIA société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Effets Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er février 2019 jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société VINSYLE MEDIA sera dissoute de plein droit au jour de la réalisation de la fusion. 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 21 juin 2019 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX le 27 juin 2019 au nom de la société HYPERCOSMOS et de la société VINSYLE MEDIA..